



CORPORATION MUNICIPALE DE: Notre-Dame-de-Ham

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ(E) Christiane Leblanc
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE CORPORATION, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE
SESSION RÉGULIÈRE OU SPÉCIALE QUI SERA TENUE lundi, LE 6 juillet
2020 A 19h30 HEURES, À (LIEU) centre communautaire 25 Eglise

STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: demande de la Coop de Solidarité de
Notre-Dame-de-Ham concernant le lot 21D-5, et ayant pour objet,
si la demande était acceptée, de régulariser la marge avant
entre l'agrandissement du bâtiment et la limite avant donnant
sur la rue Principale. Le projet est dérogoratoire au règ. 327
présentement en vigueur. Le bâtiment est implanté à une distance
CETTE DEMANDE EST LOCALISEE COMME SUIVIT: de 3,30 m comparativement à la norme
de 7.5 m présentement en vigueur.
NO. CIVIQUE: 11, RUE OU RANG: Principale NO(S) LOT(S) 21D-5

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉS POURRONT SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL
RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ A Notre-Dame-de-Ham CE dix-huitième

JOUR DU MOIS DE juin 2020

SIGNÉ: Christiane Leblanc

(SECRÉTAIRE-TRÉSORIER OU GREFFIER)

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SESSION)